

## Il s'appelait Ferdinand DUBOSCLARD (1882-1914).

DUBOSCLARD, un nom encore connu sur la commune. Ferdinand, Eugène, Maximin DUBOSCLARD est né le 26 septembre 1882 au village des Ecurettes. Il y a grandi auprès de ses parents, Marie MINET et Jean-Marie DUBOSCLARD et de ses trois frères, Firmin, William et Auguste. En 1902, il part effectuer son service militaire à Chalon sur Saône, sera nommé Caporal en septembre 1904 et termine son service militaire en septembre 1905. Tout d'abord cultivateur, il devient maçon, comme un bon nombre de Creusois. Il part s'installer, en 1908 à Bouligny dans la Meuse. Ferdinand était arrivé avec beaucoup d'autres maçons creusois pour la construction des cités minières (2 maçons creusois originaires de Mainsat et un mineur de Lavaveix figurent d'ailleurs sur leur monument aux morts). Deux mines de fer se sont installées sur le territoire de cette commune au début du XX<sup>e</sup> siècle et la population est passée en quelques années de 420 à plus de 5000 habitants, avec beaucoup de mineurs venus principalement de l'Allier, de Haute-Saône et du Pas de Calais, puis d'Italie et de Pologne (aujourd'hui les mines n'existent plus). Il épouse Alice PERONDI, avec laquelle il aura un fils, René. Lorsque la guerre éclate, il sera mobilisé et enrôlé en tant que Caporal au 164<sup>e</sup> RI, stationné à Thierville sur Meuse (Meuse).

Le 164<sup>e</sup> RI est aux ordres du Colonel BAGES. Ce régiment est chargé à la déclaration de guerre de la défense du secteur de Verdun. Le 25 août 1914, le régiment débarque à Azannes et occupe les côtes de Romagne, De Mormont et d'Horgne, pour couvrir le repli des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps d'armée. Le régiment se rend ensuite dans le secteur de Gincrey et Mogeville, et participe à des opérations sur les fermes des Warrières, de Pierreville, de Naumoncel, de Rémany, de l'Epinal du Bois d'arc, De Fays et de Ville Forêt. Le 23 septembre, le Journal des Marches et Opérations signale que des obus allemands tombent sur Mogeville vers midi. A 18 heures, le 164<sup>e</sup> RI se replie sur Dieppe sous Douaumont.

C'est sous cette pluie d'obus que Ferdinand sera blessé à l'abdomen et décèdera à l'hôpital de Verdun le même jour. Son fils sera adopté par la nation.

Son nom sera mentionné sur deux monuments aux morts : celui de Charron et de Joudreville, où Ferdinand avait élu domicile avec sa famille avant sa mobilisation.

### Une famille peu épargnée.

Les trois frères de Ferdinand ne seront pas non plus épargnés par la guerre. Firmin, né en 1885 sera affecté au 121<sup>e</sup> RI, il est nommé Caporal en octobre 1916. En mars 1917, il sera intoxiqué dans l'Oise et passera ensuite au 44<sup>e</sup> RI en septembre 1918. Il sera décoré de la croix de guerre, de la médaille militaire, de la médaille de la victoire et de celle commémorative à la grand Guerre. Il décèdera en 1971 à Charron.

William, né en 1891, est incorporé au 35<sup>e</sup> RI. Caporal en Février 1915, puis Sergent en octobre de la même année, il sera grièvement blessé par des éclats d'obus au bras droit en 1918 au Mont Cornillet (Marne). Il sera décoré de la Croix de Guerre et de la Médaille militaire. Il percevra une pension d'invalidité pour son bras paralysé.

Quand à Auguste, né en 1895 il décèdera de maladie en janvier 1915 à l'Hôpital Temporaire n°43 d'Agen (lot et Garonne), à l'âge de 19 ans après avoir été affecté en décembre 1914 au 7<sup>e</sup> RI. Lui aussi aura été déclaré mort pour la France, sa maladie, ayant été reconnue imputable au service.

Je tiens à remercier Monsieur Pascal MICHEL qui nous a fourni toutes ces précieuses informations.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **DUBOSCLARD**

Prénoms *Ferdinand Eugène Maximin*

Grade *Caporal*

Corps *164<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie*

N<sup>o</sup> Matricule { *24712* au Corps. — Cl. *1902*  
*1304* au Recrutement *Guéret*

Mort pour la France le *23 septembre 1914*

à *l'hop. milit. de Verdun* (acte)

Genre de mort *Blessures de guerre*  
*placé à l'abdomen*

Né le *26 septembre 1882*

à *Charron* Département *Meuse*

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>o</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

Jugement rendu le *D. G.*

par le Tribunal de *Extrait du registre de*

acte ou jugement transcrit le *décès adopté le*

à *25 Octobre 1914* à *Charron*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil *Registre d'Evreux*

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Numéro matricule du recrutement : <b>1301</b>	
Classe de mobilisation :	
SIGNALEMENT.	
Cheveux yeux nez menton Taille : 1 m. _____ cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.	sourcils front bouche visage cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :	
Degré d'instruction :	
générale (1). militaire (2).	
Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).	
Dans l'armée active.	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	
56ème Reg 1-2 classe Reg d'Inf 1-1 Génie	
- Décédé -	

  

Nom : <b>Auberklard</b>
Prénoms : <b>Ferdinand Eugène Constantin</b>
ÉTAT CIVIL.
Né le <b>16 Septembre 1883</b> à <b>Chamonix</b> , canton <b>Chamonix</b> , département de <b>la Savoie</b> , résidant à <b>Chamonix</b> , canton de <b>Evry</b> , département de <b>la Savoie</b> , profession de <b>Cultivateur</b>
fils de <b>Jean Marie</b> et de <b>Christine Marie</b> , domiciliés à <b>Chamonix</b> , canton de <b>Evry</b> , département de <b>la Savoie</b>
N° <b>42</b> de tirage dans le canton de <b>Evry</b>
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses.) <b>Don absent</b>
Compris dans la <b>1</b> partie de la liste du recrutement cantonal ( _____ portion).
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.) Incorporé au <b>56ème Reg 1-2 classe</b> le <b>15 novembre 1903</b> Arrivé au corps le <b>19 novembre 1903</b> sous le n° <b>4441</b> , Soldat de 2 <sup>e</sup> classe le <b>15 9 1903</b> , Caporal le <b>2 6 septembre 1904</b> . Epouse dans la disponibilité le <b>16 sept. 1906</b> . Certificat de bonne conduite "Réserve".
Dans l'armée active.



Guerc. — Registre militaire. — 9-89-1902.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES		PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou résidence.
15 <sup>1</sup> 08	Boulogny	Verrières	D.

  

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS	DATE de la		
	la réserve de l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	surséance de service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	11 <sup>1</sup> 08	1908	1908

  

<p>Passé dans la réserve de l'armée active le 1 oct. 1906</p> <p><i>fait par changement de domicile dans dans la sub division de Verrières le 15 Decembre 1908. L'ind. 4707</i></p> <p style="text-align: right;">483</p> <p>A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l'ÉTAT-MAJEUR d'ARTILLERIE du 23 ANNEE au 31<sup>er</sup> 1909</p> <p>A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l'ÉTAT-MAJEUR d'ARTILLERIE du 2 ANNEE au 31<sup>er</sup> 1911</p> <p>Passé dans l'armée territoriale le</p>	<p>Rappelé à l'activité par décret de mobilisation du 1<sup>er</sup> août 1914</p> <p>Dirigé sur le 164<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie</p> <p>Arrivé au Corps le 2 août 1914 - Blessé au combat de Magonville le 23<sup>1</sup> 1914</p> <p>Réadmis au Corps de l'Armée active le 15<sup>1</sup> 1915</p> <p>de Verdun le 25 Septembre 1914 - Blessé de l'hôpital militaire de Verdun (France) - Compagnie contre l'Allemagne du 3<sup>1</sup> 1914</p> <p>A accompli une période d'exercices dans l</p> <p>du au au</p> <p>Passé dans la réserve de l'armée territoriale le</p> <p>Libéré du service militaire le</p>
---	---

  

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

  

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi)*